

Règlement du jeu concours Konami

Article 1

La société RueDuCommerce, SA au capital de 2 745 454,50 Euros, dont le siège social est situé au n° 44-50, avenue du Capitaine Glarner - 93585 Saint-Ouen Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 422 797 720, organise du 01/10/2009 au 19/11/2009 inclus, un jeu concours sans obligation d'achat sur ses sites <http://www.rueducommerce.com> et <http://www.alapage.com> permettant de gagner des cadeaux offerts par la société RueDuCommerce et Konami. Lors de ce jeu concours, deux questions sont posées sur les deux sites. Les participants donnant les deux bonnes réponses sont inscrits automatiquement à deux sessions de tirage au sort pour gagner l'un des cadeaux mis en jeu.

- Session 1 :
sur le site <http://www.rueducommerce.com> du 01 Octobre au 19 Novembre :
3 lots soit 3 gagnants

- Session 2 :
sur le site <http://www.alapage.com> du 15 Octobre au 19 Novembre : 3 lots soit 3 gagnants

Article 2

Ce concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans ou plus, à l'exclusion des personnes appartenant à la société organisatrice et des membres de leur famille en ligne directe.

Article 3

Ce concours est porté à la connaissance du public sur Internet aux adresses suivantes :
<http://www.rueducommerce.com>
<http://www.alapage.com>

Article 4

Pour participer au jeu concours, les participants devront répondre aux deux questions posées sur les site avant la date de fin de l'opération du 19 novembre à minuit, en envoyant un email à jeuconcoursekonami@rueducommerce.com pour le jeu concours organisé sur le site <http://www.rueducommerce.com> et jeuconcoursekonami@alapage.com pour le jeu concours organisé sur <http://www.alapage.com>. Ils devront préciser dans l'objet du mail « concours Konami » et mentionneront dans cet email leurs coordonnées physiques exactes ainsi que leur adresse email afin que nous puissions leur faire parvenir les lots dans le cas où ils feraient partie des gagnants. Le 23 Novembre 2009, un tirage au sort (effectué par l'organisateur du jeu concours de la société RueDuCommerce) parmi les bonnes réponses désignera les gagnants de chaque session. Le 1er tiré au sort gagnera le 1er lot, le 2ème tiré au sort gagnera le 2ème lot, et ainsi de suite. La semaine du tirage au sort, les gagnants recevront un email les avertissant qu'ils ont gagné, en précisant leur lot. Les questions de chaque session du jeu concours seront communiquées le jour de l'ouverture de chaque session.

Article 5 : Description des cadeaux mis en jeu :

1ère session Communication jeu concours RueDuCommerce : du 01 Octobre au 19 novembre

Lot 1 : 1 console Xbox 360 Elite (valeur commerciale : 249€) + 4 places de foot (de 60 € à 400€)+ 1 jeu PES 2010 sur le support du choix du client (valeur commerciale : de 29€99 à 69€99)

Lot 2 : 2 places de foot (valeur commerciale : de 30 € à 200€) + 1 jeu PES 2010 sur le support du choix du client (valeur commerciale : de 29€99 à 69 €99)

Lot 3 : 1 jeu PES 2010 sur le support du choix du client (valeur commerciale : de 29€99 à 69€99)

2° session jeu concours Alapage : du 15 octobre au 19 novembre

Lot 1 : 1 PS3 (valeur commerciale : 299 €) + 1 jeu PES 2010 PS3 (valeur commerciale : 69 €99) + 2 places de foot (valeur commerciale : de 30 € à 200€)

Lot 2 : 1 jeu PES 2010 PS3 (valeur commerciale : 69 €99) + 2 places de foot (valeur commerciale : de 30 € à 200€)

Lot 3 : 1 jeu PES 2010 PS3 (valeur commerciale : 69 €99)

Article 6

Une même personne ne pourra gagner qu'un seul lot par personne (même nom, même adresse) pour les deux sessions du jeu concours.

Article 7

L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, de remplacer le lot par un autre d'une valeur équivalente. Tout prix ne peut donner lieu à aucune contestation, ni à sa contre valeur en argent, ni échange pour quelque motif que ce soit.

Article 8

Attention, les coordonnées enregistrées dans l'inscription doivent être identiques à celles qui serviront à l'expédition du lot. Si l'adresse e-mail n'est pas valide, ou si le participant ne se manifeste pas suite au courrier électronique envoyé dans un délai d'un mois, son gain fera l'objet d'un tirage au sort par l'organisateur du jeu concours chez la société RueDuCommerce, parmi l'ensemble des participants au jeu.

Article 9 - Données personnelles :

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant, communiquées à RueDuCommerce.com dans le cadre du jeu-concours. Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée La société RueDuCommerce, à l'adresse visée en préambule du présent règlement.

Article 10

En participant à ce concours, les gagnants autorisent les sociétés organisatrices à diffuser, dans le cadre de la présente opération, leur nom et lieu d'habitation, pour le compte de celles-ci et sur tous supports. La diffusion de ces informations dans les conditions sus-visées n'ouvre droit à aucun autre droit ou contrepartie financière à leur profit, que celui de la remise de leur lot.

Article 11

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté (notamment problèmes techniques, etc.) perturbant l'organisation et la gestion du jeu, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, le proroger ou à en modifier les conditions.

Article 12

Le présent règlement peut être consulté sur les sites <http://www.rueducommerce.com> et <http://www.alapage.com>. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse du concours.

Article 13

Le présent règlement est déposé à la SCP Vénézia-Laval, huissier de justice à Neuilly sur Seine.

Article 14

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 15

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. Aucune contestation ne sera recevable deux mois après la clôture de ce jeu.

Article 16

Les frais de participation au jeu sont remboursés, dans la limite d'une consultation pendant la période du jeu sur la base forfaitaire de 3 minutes d'appel local, soit 0,11€ TTC, par participation, sous réserve de vérification par RueDuCommerce.com de la participation effective du demandeur. Le remboursement sera effectué sur simple demande écrite à l'adresse suivante : RueDuCommerce / Alapage – « Jeu concours Konami » - 44-50 avenue du capitaine Glarner - 93585 Saint-Ouen cedex, accompagné d'une facture téléphonique détaillée justifiant d'une tarification indexée sur le temps de connexion. Toute participation via une connexion faisant l'objet d'une facturation mensuelle forfaitaire, ne sera pas prise en compte. Timbre de la demande, remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite.